



Installations septiques : la FQM salue les modifications réglementaires proposées par le ministre Heurtel

Québec, le 10 avril 2016 – La Fédération québécoise des municipalités (FQM) accueille favorablement l'annonce du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, concernant la modification du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Depuis plusieurs années, la FQM demande que ce règlement s'adapte aux spécificités territoriales ainsi qu'aux limites imposées par certains types de sols en matière de traitement des eaux usées.

« Cette modification réglementaire est une bonne nouvelle pour plusieurs propriétaires de résidences dont les conditions du sol ne conviennent pas à une installation septique traditionnelle. D'ici peu, ces citoyens auront accès à des alternatives abordables et mieux adaptées aux particularités de leur territoire », soutient M. Richard Lehoux, président de la FQM.

La Fédération est très heureuse que le ministère prenne en considération les préoccupations exprimées par les MRC et les municipalités de plusieurs régions du Québec en proposant quatre nouvelles options pour le traitement des eaux usées des résidences isolées. Parmi celles-ci, notons l'installation de toilettes à compost combinée à une fosse de rétention pour les eaux ménagères, une technologie verte efficace et à faible coût.

« Encore récemment, lors d'une tournée en Abitibi, j'ai constaté l'ampleur des difficultés auxquelles doivent faire face les propriétaires de résidences isolées », ajoute M. Lehoux. *« Avec les modifications réglementaires annoncées aujourd'hui, s'ajoutant au programme RénoVert qui rend dorénavant admissibles à un crédit d'impôt les travaux de mise aux normes des installations septiques, le gouvernement agit concrètement au bénéfice des citoyens des régions. »*

Enfin, la FQM souligne l'intention du ministère de procéder à d'autres modifications réglementaires visant à intégrer à la législation des technologies de pointe en matière de traitement des eaux usées provenant d'ailleurs au Canada. En favorisant l'émergence de technologies vertes et en les rendant accessibles aux citoyens des régions éloignées, le gouvernement rejoint la FQM dans son désir d'assurer une occupation dynamique et durable du territoire favorisant l'essor des régions du Québec.

On voit loin pour notre monde

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités s'est établie comme l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.

– 30 –

Pour information :
David Juneau
Conseiller en relation avec les médias
581 309-7093
djuneau@fqm.ca